

Pratiques artistiques et tabous aux Comores au XXI^e siècle : entre censure et autocensure*¹

Artistic Practice and taboos in 21th century Comoros: censorship and self-censorship

Résumé

En février 2016, Said Ahmed Said Tourqui (Sast) a publié une pièce de théâtre intitulée *Les Barbuffes*, qui se voulait préventive contre le radicalisme islamique aux Comores. Mais, lors de sa mise en scène à l'Alliance française de Moroni, elle a été mise en cause par des groupuscules religieux qui la jugeaient blasphématoire. Ce blasphème supposé ou réel contre l'islam touche aussi les artistes. C'est le cas de Nawal Mlanao dont les chansons sont révélatrices de tabous religieux et traditionnels. Elle a déjà fait l'objet d'intimidation des fondamentalistes wahhabites qui lui reprochent de transgresser les rites islamiques. L'analyse de ses œuvres musicales permet de comprendre les éléments qui relèvent du tabou religieux et traditionnel dans la société comorienne.

Cet article se propose de mettre en lumière le rôle que jouent les pratiques artistiques et la façon dont les artistes contemporains lèvent le voile sur les tabous auxquels la société comorienne fait face en ce début du XXI^e siècle. Ceci permettra de saisir la manière dont ces pratiques transgressent le sacré et l'interdit. Cette démarche permet de comprendre également comment ces productions artistiques deviennent source de provocation et tombent sous le coup de la censure.

Mots-clés

Art et religion, musique, théâtre, tabou religieux, wahhabisme, traditions, censure

Summary

The play of Said Ahmed Said Tourqui (Sast) entitled Les Barbuffes, and staged at the Alliance française of Moroni in February 2016 sets out to outline the prevention against radicalization was judged blasphemous by a religious group. Contemporary Comorian musicians do not escape either the menaces of aggression. The case of the artist (singer) Nawal Mlanao is revealing of taboos, religious and traditional. It has already been the object of intimidation of wahhabite fundamentalists who reproaches her of transgressing Islamic rites. The analysis of her musical works allows us to understand the elements which reveal the religious and traditional taboos in the Comorean society.

This article is intended to shed light on the role played by artistic practices and the way in which contemporary artists lift up the veil on the taboos to which the Comorean society has to face in this beginning of the 21st century. This will allow to understand the way in which these practices transgress the sacred and the prohibitions. This approach allows us to understand as well how these artistic productions become a source of provocation and falls under the censorship blow.

Keywords

Art and religion, music, theatre, religious taboo, wahhabite, traditions, censorship.

1 Cet article est le fruit de recherches mené les mois de janvier et février 2017.

* ABDOU NOUHOU Badrouline,

est doctorant en histoire politique à l'Université de La Réunion. Il est rattaché au laboratoire de l'Observatoire des sociétés de l'océan Indien (OSOI) dirigé par le professeur Yvan COMBEAU

Pour Naelya et Maylie

Photo n°1



L'artiste Nawal sur scène, accompagnée de l'association culturelle les Femmes de la Lune de Mayotte¹, lors d'un concert live en 2009 au Forum du Blanc Mesnil en France. (Source : <https://youtu.be/X4Ggs03BZMo>)

Dès le début des années 2000, la nouvelle génération d'artistes comoriens a donné une tournure beaucoup plus moderne à l'art dans l'archipel des Comores. Les performances artistiques déjouent la transgression des interdits, que ce soit religieux, traditionnels ou politiques. L'art intègre et se mêle à la vie en s'inscrivant dans le prolongement de revendication, de contestation, mais aussi en menant des critiques politiques et sociales vis-à-vis des injustices, des atteintes aux libertés et à la violence. Ainsi, des artistes comoriens font de l'art un objet de contestation contre « la présence coloniale à Mayotte » et de dénonciation contre les milliers des Comoriens des îles indépendantes qui risquent leurs vies en voulant se rendre sur l'île « comorienne » de Mayotte². Les supports culturels et artistiques, en voulant transgresser le tabou politique sont considérés ainsi comme provocants ; ce qui expose l'objet artistique à la censure permanente.

¹ Les Femmes de la Lune de Mayotte sont issues des associations de *debaa*, une danse réservée aux femmes mahoraises introduite à Mayotte par des religieux de l'île sœur d'Anjouan dans les années 1920. Voir Abdoul-Karime Ben Saïd, « Le *debaa* des femmes : un patrimoine mahorais », Mayotte, *Taarifa*, n°4, 2014, p. 29-43.

² Voir Badroudine Abdou Nouhou, « Activisme et revendication artistique aux Comores (2001-2014) : Les crispations autour de la souveraineté de Mayotte », in Martine Bouchier et Dominique Dehais (dir.), *Art et esthétique des luttes. Scènes de la contestation contemporaine*, Genève, Editions MetisPresses, 2020, p. 81-90.

En effet, les performances musicales, théâtrales... alimentent une esthétique et peuvent parvenir « à introduire du trouble, à perturber l'ordre existant, à susciter le questionnement et encourager l'esprit critique »¹. L'engagement artistique emprunte donc de nouvelles formes, invente de nouvelles méthodes d'action, s'adapte à la réalité quotidienne afin de répondre le plus efficacement possible et résister au mieux au réel que l'on tente d'imposer à la société.

Par ailleurs, des metteurs en scène de pièces théâtrales suscitent la polémique au sein de la société. La pièce de théâtre de Said Ahmed Said Tourqui (Sast) intitulée *Les Barbuffes*, (ce mot-valise est un néologisme issu du mot tartuffe « hypocrite » de Molière et du terme barbu) mise en scène à l'Alliance française de Moroni en février 2016, a été jugée blasphématoire par un groupe de religieux que l'auteur qualifie de « scélérats »².

Les musiciens contemporains comoriens n'échappent pas non plus aux menaces d'agressions. C'est le cas de la musique de Nawal Mlanao, révélatrice de tabous religieux et traditionnels. L'artiste a déjà fait l'objet d'intimidation de la part des fondamentalistes wahhabites qui lui reprochent de transgresser l'islam. Elle reçoit régulièrement des menaces d'agression lors de ses concerts. L'analyse des productions artistiques de Nawal permettra de comprendre les éléments qui relèvent du tabou traditionnel et religieux dans la société comorienne.

Cet article s'intéresse à l'étude de l'influence des pratiques artistiques telles que le théâtre et la musique et sur la façon dont les artistes contemporains lèvent le voile sur les tabous qui imprègnent la société comorienne en ce début du XXI^e siècle. Pour parvenir à cet objectif, nous allons analyser deux œuvres artistiques, à savoir *Les Barbuffes* de Sast et la musique de Nawal, jugés révélatrices de tabous religieux et traditionnels. Ceci permettra de saisir la manière dont ces pratiques transgressent le sacré et l'interdit. Cette démarche permettra de comprendre également comment ses productions artistiques deviennent source de provocation et tombent sous le coup de la censure.

Nawal, une musicienne humaniste confrontée au tabou religieux³

L'artiste et musicienne franco-comorienne Nawal⁴ est parmi tant d'autres artistes du monde blâmée pour avoir transgressé les tabous religieux et traditionnels.

¹ Dominique Berthet, « L'artivisme au carrefour de l'art et des luttes », in Martine Bouchier et Dominique Dehais (dir.), *Art et esthétique des luttes. Scènes de la contestation contemporaine*, Genève, Editions MetisPresses, 2020, p. 30.

² Entretien avec Said Ahmed Said Tourqui le 24 janvier 2017.

³ Entretien avec la musicienne Nawal Mlanao le 18 janvier 2017.

⁴ L'artiste Nawal a déjà présenté ses productions artistiques sur une soixantaine de pays. Elle a participé à plusieurs festivals internationaux comme « Kennedy center » à Washington D.C sur la musique arabe. En 2015, elle a été nommée « Ambassadrice de bonne volonté » aux États-Unis. En 2007-08, elle était invitée à une manifestation officielle de l'Union africaine (UA) en Libye sous le régime de Kadafi. En 2015, elle sort un album intitulé *Caresse de l'âme* composé de 10 titres. Entretien avec la musicienne Nawal Mlanao le 18 janvier 2017.

Cette militante semble appartenir à la nouvelle génération de femmes artistes que décrit Rita El Khayat dans son ouvrage : « les femmes artistes qui revendiquent aujourd’hui haut et fort leur puissance créatrice qui consiste à se libérer et chercher à braver les interdits culturels »¹. Ainsi, cette chanteuse, compositrice-interprète n’a de cesse de recevoir des menaces dues à ses œuvres musicales rythmées de traditions islamiques.

Une musique qui brise les chaînes des interdits traditionnels

Prétendant être descendante de familles *sharif*² (lignée du prophète) de Moroni, Nawal est issue d’un milieu religieux de la confrérie *ou tarika shadhuliyya*³ laquelle a été créée par son grand-père maternel Said Mohamed al-Maarouf⁴. Elle a passé son enfance à la *zawiya* de cette confrérie où elle a été initiée au soufisme (*daira*⁵, le *wadhwiya*, le *tasbih*)⁶. Mais, elle était aussi passionnée par la musique moderne occidentale depuis son jeune âge. À son arrivée en France, à Valence, en 1976, elle intègre des groupes et des associations musicales comme « Karthala » de son oncle Gilbert Alphonse Mlanao. Ces moments en France sont marqués par des restrictions violentes de la part de sa famille. Nawal était vue comme une jeune fille dépravée du simple fait de s’intéresser à la musique. Dans les années 1980, sous la pression de sa mère, elle dut également renoncer à jouer au handball sous prétexte que ce sport « n’est réservé qu’aux jeunes garçons »⁷.

Revenue aux Comores en 1985 pour passer son baccalauréat au lycée de Moroni, Nawal fréquenta l’Association musicale Ngaya. Plus tard au sortir du lycée, elle programma un concert qui fut boycotté par des membres de sa famille. Ces derniers jugèrent déshonorant de voir une fille, munie d’une guitare, chanter devant un public. Mais ces actes de boycott et de violence ont toujours permis à Nawal d’aller de l’avant.

¹ Voir Rita El Khayat : « *la femme artiste dans le monde arabe* » (2016) <https://lemarocdesfemmes.com/2016>.

² Les *Masharifu* (sing. *sharifu*) sont ceux qui sont considérés comme les descendants de la famille du Prophète Muhammad. Ils sont, par leur généalogie, suivant une filiation patrilinéaire, rattachés aux « Gens de la maison du Prophète » ou *Ahl al-bayt*. Voir Ali Mohamed Toibibou (2008), *la transmission de l’islam aux Comores (1933-2000). Le cas de la ville de Mbeni (Grande-Comore)*, Paris, L’Harmattan, p. 143.

³ Pour plus de détails sur les confréries aux Comores, voir Abdallah Chanfi Ahmed (2005), « *Tarîqa, état et enseignement islamique aux Comores. Réseaux d’hier et d’aujourd’hui* », in Muriel Gomez-Perez (dir.), *L’islam politique au sud du Sahara*, Paris, Karthala, p. 49-68.

⁴ Décédé en 1904, Said Mohamed Ibn Ahmed Ibn Abu Bakr dit Al-Maarouf a joué un rôle de premier plan dans l’extension de la confrérie *Shadhuliyya al-yashrutuiyya* aux Comores, à Madagascar et en Afrique orientale. Voir Ali Mohamed Toibibou (2003), *la transmission de l’islam aux Comores (1933-2000). Le cas de la ville de Mbeni (Grande-Comore)*, Mémoire de Maîtrise d’Histoire, p. 84.

⁵ Le *daira* est un rite religieux musulman réservé aux différentes confréries.

⁶ Pour bien comprendre les pratiques religieuses aux Comores, voir Ali Mohamed Toibibou, 2008, *op. cit.*

⁷ Entretien avec la musicienne Nawal Mlanao le 18 janvier 2017. Voir aussi un cas comparable dans les pays arabes, Rita El Khayat : « *la femme artiste dans le monde arabe* » (2016) <https://lemarocdesfemmes.com>

Le GAC¹ rappelle que Nawal est une des premières femmes à se produire en public, la première à s'accompagner à la guitare, une des rares interprètes à maîtriser, tous sexes confondus, le *gambusi*², la seule aux Comores à se produire en trio, avec des instruments inédits joués par des musiciens et choristes de talents : Idriss Mlanao (contrebasse) et Mélissa Cara Rigoli (Percussions, Mbira...).

Dans son premier album de 2001 *Kweli* (« Vérité »), on trouve une chanson intitulée *Maondo niyaonao pvo yanimania*, (« Les souffrances que je ressens de sa colère (sa mère) envers moi ») puisqu'elle refuse d'abandonner la musique : chose que sa mère juge impardonnable. Depuis, les valeurs et les droits de la femme comorienne et musulmane demeurent parmi les thématiques les plus abordées dans ses chansons. Avec des titres comme *Hima* (« Debout ») de son album *Aman*, 2007,³ composé de 12 titres, Nawal encourage les jeunes femmes à s'émanciper, à prendre leur destin en main, à se mettre debout et à briser les tabous qui constituent un obstacle majeur à leur épanouissement professionnel et intellectuel⁴.

¹ Voir le *Journal Guilde des Artistes Comoriens (GAC)*, n°119 / novembre 2008.

² Le *gambusi* est un instrument à cordes qui, selon l'usage, est conçu, modelé et peaufiné par l'instrumentiste lui-même. Cet objet de musique est devenu la marque de fabrique du nouvel album CD *Aman* de Nawal. Le *gambusi* qui fait ainsi irruption dans la musique de Nawal, est un héritage des cordophones, d'une part, des pays du Golfe persique (pour les manifestations mystiques et semi-religieuses) et d'autre part, de Madagascar (pour les cérémonies animistes et profanes). Voir le *Journal Guilde des Artistes Comoriens (GAC)*, n°119 / novembre 2008.

³ Le CD *Aman* (« Paix intérieure ») est sous forme de « psalmodie musicale », qui essaie de restituer par le chant et la musique, la magnificence, la puissance, l'immanence, voire même l'esprit et la lettre d'un islam tolérant et apaisé. Voir le journal *Guilde des Artistes Comoriens (GAC)*, n°119 / novembre 2008.

⁴ Dans son album de 2001, les titres *Kweli* (« Vérité ») et *Narizambe* (« Parlons-en »), Nawal dénonce la folie des hommes et dans *Hima* (« Debout »), elle exhorte les femmes à se battre pour leurs droits. Voir le *Journal Guilde des Artistes Comoriens (GAC)*, n°119 / novembre 2008.

Photo n°2



L’artiste Nawal sur scène : elle chante et joue en même temps son *gambusi*. Source : Arrêt sur image d’un film de Nawal et les Femmes de la Lune de Mayotte, réalisé par Eric Munch et François Kotlarki en 2014-2015. Ce film de 40 minutes, tourné dans les îles de l’archipel des Comores en passant par Zanzibar jusqu’à Paris, revisite l’histoire de la diversité culturelle et artistique de l’Indianocéanie.

Musique et tabou religieux dans les chansons de Nawal

Dans son album *Kweli*, imprégné de musique soufi, Nawal essaie de questionner Dieu. Dans sa chanson « *al-djalil* » (le Tout puissant), l’artiste se plaint devant son créateur de l’instrumentalisation de sa religion à travers ces quelques vers :

Yila dini ya masulaha

Dini ya mahaba

Dini yo hafadhu

Yire ndwa buda bo mgwe!

Wendji wa hurende bunda ya hurema wa ndru...

Ngwa soiliyo harara,

Ngwa anbuduwo harara.

« C’est une religion de paix

Une religion d’amour,

Une religion qui défend (les opprimés)

Elle est transformée en instrument de répression

Beaucoup font de toi une arme de répression.

Quand ils prient, ils ont peur

Quand ils adorent Dieu, ils ont peur. »

C'est surtout dans son album « *Aman*, 2007 », que Nawal oriente de plus en plus sa musique dans le mysticisme, à travers des chants qui relèvent du spirituel, de son vécu d'enfance dans les manifestations confrériques. C'est là qu'elle se rapproche beaucoup plus de son grand père al-Maarouf en évoquant sa philosophie religieuse dans une musique épurée. Dans la chanson intitulée « *Salama* » (Paix) de son album « *Aman*, 2007 », on trouve un couplet qui mentionne une parole du prophète : '*inna Allâh jamîl yuhibbu al-jamâl* (« Dieu est beau et aime la beauté »). L'artiste a voulu dire surtout que Dieu aime la paix, la solidarité et l'amitié. Dans cette chanson, Nawal s'amuse avec la musique de *mulidi*¹ comme pour guérir cette folie des fundamentalistes religieux.

Cependant, cette adaptation artistique de sa musique au soufisme et l'évocation des traditions islamiques dans ces textes n'est pas sans conséquence. La compositrice-interprète Nawal est confrontée aux tabous religieux. Elle ne cesse de recevoir des menaces d'agression physique et d'intimidation dans certains pays où elle présente ses œuvres musicales.

Par exemple en 2009, à Mayotte, lors d'un concert à l'occasion de son nouvel album live avec les Femmes de la Lune, Nawal subit des intimidations à cause de ses chansons qui portent des récitations islamiques en particulier sa nouvelle chanson intitulée « *hitima*² » à la mémoire de la sœur de sa mère victime du crash du vol *Yémenia* (2009). Des termes répétitifs, dans cette chanson comme « *ye wadhwa* » (ô Allah !), « *ya rabbi* » (ô Créateur !), choquent certaines personnes.

Ce sentiment de blasphème atteint son paroxysme lorsque Nawal cite un verset coranique³ dans cette chanson, ce qui est jugé tabou par l'islam orthodoxe. Les « Femmes de la Lune » de Mayotte ont même été sévèrement critiquées pour avoir accepté de monter sur scène avec une artiste qui ose chanter le *daira* avec des versets coraniques.

¹ Il s'agit de pratiques animistes aux apparences de rites musulmans où l'individu est possédé par un esprit (Djin).

² Le *hitma*, de l'arabe *hâtima* (fin, épilogue, conclusion) est une épreuve « judiciaire » où le coran est lu en entier par des *Masharif*. On l'utilise en cas d'agression, d'un vol important ou de viol. (Ali Mohamed Toibibou, 2008, *op. cit.*, p. 151.

³ Sourate 112, *Al-ihlas* « le monothéisme pur ».

Photo n°3



L'artiste Nawal sur scène, accompagnée des Femmes de la Lune de Mayotte, lors d'un concert live en 2009 au Forum du Blanc Mesnil en France. (Source : Arrêt sur image <https://youtu.be/X4Ggs03BZMo>)

D'autres menaces et interdits ont marqué le parcours artistique de Nawal. Par exemple, à l'ouverture de ses concerts, elle avait l'habitude de lancer un « appel à la prière » (*adhana*) pour attirer l'attention, la concentration et le calme de son public. Mais, en 2011, lors d'une présentation musicale en France, un jeune fondamentaliste l'a menacée de lui porter préjudice si elle continuait à faire des « appels à la prière » sur scène. Les raisons de cette interdiction sont doubles : un, Nawal est une femme ; deux, le concert est une activité profane où se rencontrent des hommes et des femmes... Depuis ce jour-là, Nawal a fait « un compromis » : ne jamais évoquer le terme : *haya anla salat* (« venez à la prière »).

Autre exemple, en 2014, à Zanzibar, lors d'un grand Festival musical appelé « *Sauti za busara Zanzibar* » (Son de la sagesse de Zanzibar), un imam l'a formellement interdite de revenir dans cette île. Pourtant des jeunes femmes zanzibarites portant le voile étaient venues assister au concert, attirées par l'originalité du mélange du *daira*, des *dhikir*¹ et récits arabes dans ses chansons à forte vibration émotionnelle.

¹ Nouvel album CD *Aman*, (paix intérieure) de Nawal, Un *Dhikir* (une danse sacrée très prisée dans les confréries), dans lequel les rythmes syncopés et saccadés des cérémonies mystiques de l'islam, font chorus avec le tempo sensuel et lascif du *Mgodro*. Le *Mgodro*, tirés d'une déclinaison du Salegy malgache, une espèce de danse du « bas ventre » très suggestive... Voir le *Journal Guilde des Artistes Comoriens (GAC)*, n°119 / novembre 2008.

Photo n°4



Lors de la performance musicale de l'artiste Nawal et les Femmes de la Lune au Festival *Sauti za busara Zanzibar*. Source : Arrêt sur image d'un film de Nawal et les Femmes de la Lune de Mayotte, réalisé par Eric Munch et François Kotlarki en 2014-2015.

Prenons un dernier exemple, en 2015, à La Réunion, lors d'une interview accordée à la chaîne de télévision « Réunion 1^{ère} », l'artiste Nawal chanta la chanson « *Al-djalil* » (le Tout puissant) de l'album « *Kweli* » (vérité). Un fondamentaliste religieux tenta de l'agresser non seulement à cause de cette chanson chargée de traditions islamiques, mais surtout parce que Nawal a commis, involontairement, l'erreur de dire dans un couplet « ...*yila dini ya swilaha* (c'est une religion des armes) au lieu de dire « *yila dini ya maswilaha*¹ » (c'est une religion de concorde)... ».

Mais, toutes ces menaces de censure et de reproche ne font que donner de la force à Nawal qui continue sur sa lancée puisque l'essentiel de sa musique, selon ses propres termes, n'est pas de choquer ou de provoquer mais de guérir : « *Ce n'est pas parce qu'il y a 1 % qui n'est pas content, injustement d'ailleurs, que je vais arrêter* »². Toutefois, d'autres personnes apprécient les œuvres de Nawal puisqu'elle évoque Dieu, elle perpétue la tradition de la confrérie *shadhuliyya*. D'ailleurs, l'originalité et la popularité de sa musique, réservée à une catégorie sociale cultivée, relève de ce mélange artistique et de la culture religieuse musulmane.

L'objectif de cette femme, à la voix originale, n'est pas de provoquer ou de choquer, mais selon elle d'unir et de rassembler les gens³. Son but aussi est de perpétuer

¹ C'est un calembour qui repose sur le rapprochement des dérivés de deux radicaux presque homonymes en arabe, cf. *silh* « armes » / *sulh* « paix ». La confusion – possible en comorien – entre les réalisations phonétiques issues du [s] et du [ʃ] de l'arabe (lettres *sîn* et *sâd*) permet le jeu de mots entre deux termes très proches pour le son, mais de sens opposé comme c'est notre cas.

سِلْح coll. 1. en gén. Armes (comme sabre, سِلْح masc. et fém. Paix.

(Dictionnaire arabe de Kazimirski)

² Entretien avec la musicienne Nawal Mlanao le 18 janvier 2017.

³ Entretien avec la musicienne Nawal Mlanao le 18 janvier 2017.

la culture et la mémoire du *daira* vu que de nos jours les gens ne s’intéressent plus vraiment aux rites religieux. Dans ces concerts, beaucoup de gens l’encouragent et la remercient pour sa musique qui leur permet de méditer, de penser à Dieu à partir de la vibration musicale.

Le théâtre n’est pas en reste, ce XXI^e siècle voit des pièces soumises à la pression des « censeurs religieux ».

Les Barbuffes de Sast, une pièce jugée blasphématoire

Né à Moroni en 1973, Said Ahmed Said Tourqui¹, connu sous le nom Sast est à la fois comédien et auteur de plusieurs pièces de théâtre². Sa nouvelle pièce satirique et comique, *Les Barbuffes*, mise en scène pour la première fois le 27 février 2016 à l’Alliance française de Moroni a fait polémique.

Qu’est-ce qui est choquant dans Les Barbuffes de Sast ?

Comme toute comédie, la pièce *Les Barbuffes* fait rire en levant le silence et en dénonçant le dogmatisme. Elle attire l’attention des citoyens comoriens sur la montée en puissance du courant salafiste³. Cette pièce s’aligne sur les courants artistiques internationaux contribuant à la lutte contre les extrémismes religieux et à mettre un frein au processus de radicalisation⁴.

Dans sa pièce, Sast lance un cri d’alarme en indiquant que *la multiplication des courants religieux est venue bousculer les pratiques culturelles (comoriennes). Nous avons adopté le sunnisme de rite chaféite, malheureusement ces derniers temps on assiste à l’avènement de nouveaux courants radicaux dans notre pays. Cela constitue un réel danger*⁵. En effet, cette pièce dénonce la cruauté et le fanatisme religieux qui plongent l’humanité dans l’angoisse. L’auteur aspire en l’occurrence à la liberté, à l’humanisme et à la tolérance. Pourquoi donc, cette pièce divisée en cinq actes, est-elle jugée blasphématoire à l’islam ? Quelles sont les mises en scène jugées scandaleuses ?

Plusieurs éléments se conjuguent. D’abord, il y a la mise en scène d’un président appelé Raïssoul de la République salafiste connue sous le nom de Konfédération des Khalifats des Komor (KKK). Ensuite il y a l’allusion aux groupuscules terroristes

¹ En 2014, Said Ahmed Said Tourqui (Sast) fut le président du Conseil d’administration de l’Alliance française de Moroni.

² Les pièces théâtrales les plus remarquables de Sast datent des premières années du XXI^e siècle. On peut citer « L’Océan sera mon linceul », « La 7^e Oasis », « Les sultans Chamailleurs », « Dans la solitude des champs de *kwassa* où il dénonce les injustices sociales et aborde aussi des aspects liés à la culture comorienne.

³ Conférence de presse à l’Alliance française de Moroni, *Al-watwan* n°2872 du 26 février 2016.

⁴ Voir « *le Kazakhstan lutte contre la radicalisation grâce au théâtre* » mis en scène par Mukangali Tomanov (2015) - *Le Figaro* www.lefigaro.fr. Voir aussi la pièce de théâtre *Djihad* de Ismaël Saidi (2016) - *Le Figaro* <http://www.lefigaro.fr>

⁵ Conférence de presse à l’Alliance française de Moroni, *Al-watwan* n°2872 du 26 février 2016.

dans le monde qui cherchent à tout prix à établir la *Sharia* dans leurs pays. Ainsi, le président Raïssoul exerce son pouvoir selon son bon vouloir dans une déraison qui le rend risible voire grotesque¹.

Dans l'Acte 1, on assiste à la mise en place des lois tyranniques par le président Raïssoul dans la République de la Konfédération des Khalifats des Komor (KKK). Des lois qui sont d'ordre divin selon le président Raïssoul. Par exemple, dans l'article 1^{er} de la constitution, il est noté que : « *la Konfédération des Khalifats des Komor est une république halal, où les hommes, citoyens et étrangers qui y vivent où résident temporairement ont obligation d'entretenir la barbe* ». L'article 2 spécifie que : « *la barbe doit être la plus longue possible, mais sans pour autant dépasser la barbe sacrée, semblable à celle du prophète, du guide suprême, khalif des khalifs...* »². Cette mise en scène montre l'application de la charia qui explique l'extrémisme religieux dans le gouvernement KKK (lapidation, coup de fouet, etc.). Les décisions du Raïssoul « sultan président khalif suprême » font loi. Il affirme que tous ces décisions et actes viennent de Dieu et personne ne peut s'y opposer³.

Dans le 5^e et dernier acte le chargé du protocole se révolte contre la tyrannie et les injustices du président Raïssoul : « *Trop c'est trop ! J'en ai marre de cette mascarade de justice, de ces crimes abjects, de vos décrets rétrogrades ! J'en ai assez de ces larbins, et de toutes ces lèches-culs ! Je dis merde à votre barbe, et à votre confédération sanguinaire et obscurantiste* ». Le chargé du protocole poursuit son plaidoyer : « *Tuez-moi, lapidez-moi, excommuniez-moi, lynchez-moi ! Je suis prêt à mourir, plutôt que continuer ce jeu hypocrite, avec les barbuffes fous* »⁴. L'acte se termine par un président Raïssoul qui se sent trahi et demeure comme abandonné, seul sur scène...

Il est à souligner qu'une tentative de radicalisation islamiste a été ressentie aux Comores dans les années 1980⁵ jusqu'aux années 1990. L'avènement de la démocratie dans les années 1990 a vu la naissance des partis politiques fondamentalistes se réclamant de l'islam : le Parti pour le Salut National et le Front National pour la Justice. Ils sont dirigés par des jeunes ressortissants des Universités de théologie d'Arabie Saoudite, du Soudan, d'Égypte et de l'Iran, qui proclament l'application pur et simple du Coran comme solution pour « gommer » les problèmes des Comores. Le programme politique du Front National pour la Justice se résume en cinq slogans : « Dieu est notre objectif », « le Prophète est notre guide », « le Coran est notre loi », « la consultation est notre système » et « la justice est notre slogan »⁶.

¹ Entretien avec Said Ahmed Said Tourqui (Sast), le 24 janvier 2017.

² Voir *Les Barbuffes* de Sast, Acte 1, scène 1.

³ *Les Barbuffes* de Sast, Acte 2 scène 3.

⁴ *Les Barbuffes* de Sast, Acte 5, scène 1.

⁵ Dans mon projet de thèse de doctorat d'Histoire à l'Université de La Réunion, une partie importante est consacrée à l'analyse des chansons de propagande islamistes. La lecture de ces langages permet de comprendre l'enjeu de la tentative de radicalisation durant la période de 1980-1990.

⁶ Aboubacari Boina, « Pour une nouvelle culture des urnes », Revue *Ya Mkobe*, Moroni, CNDRS, n°14-15, p. 118-119.

Ensuite, parmi les scénarii de *Les Barbuffes* jugés beaucoup plus choquants on retrouve la dénonciation des abus sexuels des maîtres d’écoles coraniques sur des jeunes élèves adolescents¹. Les scènes ayant trait à ces aspects ont amplifié les réactions de certains religieux². Enfin, comme l’a bien dit l’auteur, la pièce *Les Barbuffes* se veut un moyen de prévention et de sensibilisation des jeunes contre l’extrémisme religieux dans un pays où près de 99% de la population est musulmane mais aussi contre les injustices sociales.

La censure et l’autocensure de cette pièce théâtrale

La création artistique de Sast, considérée comme une injure à l’islam, a suscité un tollé dans la classe religieuse de l’Union des Comores. Son écho le plus remarquable est l’annonce de cet événement dans les discours du vendredi (*hutba*) de certains villages et villes. Dans ces discours, l’œuvre de Sast est considérée comme portant atteinte à la tradition musulmane. Mohamed Mboreha Selemene, un des acteurs et comédiens de cette pièce a été indexé dans son village natal par le prédicateur religieux dans son discours du vendredi comme commettant l’apostasie et essayant de salir la personne du prophète³.

Ces réactions ont conduit à la censure de cette pièce après sa présentation à l’Alliance française de Moroni le 27 février 2016. Des menaces d’agression à l’encontre du réalisateur, des comédiens et de l’Alliance française ont été proférées par des auteurs anonymes mécontents de cette pièce théâtrale⁴. Sous la menace, les responsables de l’Alliance française ont annulé les autres tournées prévues à travers l’archipel et dans toutes les antennes des Alliances françaises pour des raisons de stabilité sociale, et quand bien même les comédiens étaient prêts à maintenir leur tournée⁵.

¹ *Les Barbuffes* de Sast, Acte 5, scène 1.

² Entretien avec Mohamed Mboreha Selemene le 24 février 2017.

³ Entretien avec Mohamed Mboreha Selemene le 24 février 2017.

⁴ Entretien avec Papa Kaïs à Moroni, en fin janvier 2017.

⁵ Entretien avec Mohamed Mboreha Selemene le 24 février 2017.



Photo n°5



Photo n°6

Sur l'image n°5, il s'agit de Mhoudine Mohamed Zeine jouant le rôle du président Raïssoul (devant la tribune portant le drapeau de l'État de la Confédération des Khalifats des Komor (KKK), Hadji Ibrahim, son agent de protocole (à droite en bonnet et barbu), Mohamed Mboreha Selemane assurant le rôle de maître coranique (se couvrant la tête d'un foulard blanc), Sitti Thourayat Daoud jouant le rôle des femmes du président Raïssoul (habillée en voile) et Said Mahamoud représentant le procureur et les différents ministres (en chemise et pantalon). Ces deux affiches de publicités (n°5 et 6) ont été décollées et déchirées partout puisqu'elles étaient jugées choquantes à l'égard de l'islam et de son prophète¹ (Archives privées).

La conférence de presse tenue à l'Alliance française de Moroni pour annoncer la mise en scène de la pièce *Les Barbuffes* de Sast a été publiée dans le Journal National des Comores *Al-watwan* du 26 février 2016² sous le titre « *Les salafistes à l'Alliance française ce samedi* ». Face à ce titre jugé provocateur et pour montrer leur mécontentement certains imams ont envoyé des lettres³ adressées au directeur d'*Al-watwan* l'accusant de manque d'éthique. Parmi les thématiques abordées dans ces lettres, les imams ont montré que cette pièce ne correspondait pas à la réalité religieuse comorienne puisque le salafisme et l'intégrisme religieux que Sast dénonce dans sa pièce n'existent pas aux Comores. Aucun groupuscule fondamentaliste n'a jamais été formé et constaté, sans parler d'avoir porté atteinte aux intérêts étrangers ou nationaux⁴. Les expéditeurs religieux ont plutôt mentionné l'existence des différentes pratiques de l'islam liées aux rites religieux.

Dans un article⁵ publié le 31 mars 2016 sur un site internet populaire aux Comores, l'artiste Mohamed Mboreha Selemane répond aux Imams et Hatubs qui qualifient les comédiens de mécréants pour avoir interprété la pièce de théâtre *Les Barbuffes* à l'Alliance Française de Moroni (27 février). D'abord, il commence par

¹ Entretien avec Papa Kaïs à Moroni en fin janvier 2017.

² Conférence de presse à l'Alliance française de Moroni, *Al-watwan* n°2872 du 26 février 2016.

³ Nous n'avons pas pu mettre la main sur ces deux lettres adressées au directeur d'*Al-watwan* en début mars 2016.

⁴ Entretien avec Nassila Ben Ali, chroniqueur de la culture du Journal National *Al-watwan*, le 14 février 2016.

⁵ Mohamed Mboreha Selemane, « l'engagement de l'artiste » (2016).
<http://www.habarizacomores.com/2016/03/lengagement-de-lartiste.html>.

dire qu’il est un musulman fervent et qu’il ne « *dénigre pas cette religion qui l’a élevé et instruit* ». En s’appuyant sur des hadiths, le comédien montre ensuite que « *cette pièce de théâtre n’a rien d’insultant à l’égard de l’islam, du Coran, du Prophète ni encore moins à une méconnaissance de ses préceptes. Ce n’est rien d’autre qu’un engagement artistique [...]* ». Le comédien *des Barbuffes* a aussi souligné que « *les artistes, plus lucides, utilisent ce miroir (le théâtre) pour montrer les vérités dérangeantes. Car ils vont au-delà du paraître et touchent au fond de l’être qu’ils interrogent* »¹.

Dans cet article, Mohamed Mboreha Selemane répond aussi à ces imams en déclarant que « certes, les actes abominables dénoncés dans la pièce n’ont pas eu lieu aux Comores mais qu’il ne fallait pas oublier que nous vivons dans un village planétaire et que nous devrions pas rester neutres face à la menace du radicalisme religieux dans le monde². Enfin, Mohamed Mboreha Selemane montre en réponse à l’imam de la mosquée du vendredi de son village qu’il n’y a pas de différence entre un imam qui prêche le bien et lutte contre les injustices à la mosquée et le comédien sur scène qui se veut aussi un « prêcheur » de la liberté, de la tolérance et des valeurs humaines. Il a également évoqué la question des financements de l’Arabie Saoudite qui ne construit pas des salles de spectacle pour l’épanouissement intellectuel et culturel des jeunes Comoriens mais seulement des mosquées³. En somme, en écho à la déclaration de Maud Favre-Bully: « l’œuvre d’art peut faire l’objet du scandale sans que cela soit le fruit volontaire de son initiateur. Il semble que la censure puisse elle aussi conduire à scandaliser mais dans ce processus, certains artistes refusent clairement ce mode de pression »⁴.

Conclusion

L’art est devenu, dans ce XXI^e siècle, un outil dont se servent les artistes (comédiens, plasticiens, musiciens, cinématographes) pour déjouer les interdits religieux, coutumiers et politiques⁵. Nous avons suivi tout au long de ce travail les réactions et le degré de tensions sociales que peuvent engendrer les œuvres artistiques dans la transgression des tabous religieux, qui conduisent par conséquent, à la censure de ces productions. Toutefois, « ces divergences d’opinions, ne sont ni plus ni moins que le reflet tendu d’un miroir critique de l’époque. Il paraissait nécessaire de faire un point sur cette question du scandale et de la censure et cela dans l’espoir de mieux comprendre toutes les formes de rejet »⁶.

¹ Mohamed Mboreha Selemane, 2016, *ibid*.

² Mohamed Mboreha Selemane, 2016, *ibid*.

³ Entretien avec Mohamed Mboreha Selemane le 24 février 2017. Voir aussi son article, « l’engagement de l’artiste », 2016, *ibid*.

⁴ Maud Favre-Bully, *le scandale : une « stratégie » artistique contemporaine*, France, HAL, 2012, p. 5, 17 p.

⁵ Le Journal le *Figaro*, « L’art peut-il renverser tous les tabous ? » (2013) <http://www.lefigaro.fr>.

⁶ Maud Favre-Bully, *le scandale : une « stratégie » artistique contemporaine*, France, HAL, 2012, p. 5.

L'analyse des œuvres musicales de Nawal et la pièce de théâtre *Les Barbuffes*, riche d'exagération, permet d'appréhender de manière globale le contexte régional actuel sur la présence des groupuscules islamo-wahhabites-salafistes. *Les Barbuffes* se veut, ainsi, une prévention contre la radicalisation. Nous pensons enfin, que la censure ne doit pas être considérée comme un rejet de l'art, au contraire l'artiste doit redoubler d'audace, comme le souligne Maud Favre-Bully¹, pour faire évoluer les mentalités et bousculer les traditions en les intégrant dans des nouvelles constructions de cultures beaucoup plus solides et stables. Il est à noter que la victoire des artistes « passe le plus souvent par le scandale et la censure qui représentent de nombreux cas de "jurisprudence". Cette stratégie artistique permet dans un premier temps d'élargir l'horizon des experts [...] puis celui des amateurs d'arts, pour finalement intégrer la sphère du tout public ».

Personnes interviewées

Entretien avec la musicienne Nawal Mlanao à l'Hôtel touristique d'Itsandra le 18 janvier 2017. Elle m'a donné des informations sur sa carrière musicale et sur l'interdiction frappant certaines de ses œuvres musicales jugées comme violant les tabous islamiques.

Entretien avec Said Ahmed Said Tourqui (Sast) à l'Alliance Française de Moroni le 24 janvier 2017. Il est l'auteur de la pièce *Les Barbuffes*. Il m'a parlé de l'idée de produire cette pièce. Il a aussi évoqué la censure de cette œuvre théâtrale.

Entretien avec Mohamed Mboreha Selemene au Palais du peuple de l'Union des Comores le 24 février 2017. Il m'a parlé de la polémique qu'a suscitée la pièce *Les Barbuffes* et sa censure en février 2016.

Entretien du 14 février 2016 avec Nassila Ben Ali, chroniqueur de la culture du journal *Al-watwan* depuis 2012. Il m'a donné des informations sur les deux lettres adressées au directeur du Journal *Al-watwan* à la suite de la publication de la conférence de presse de l'Alliance française à propos de l'interprétation de *Les Barbuffes* en février 2016.

Entretien avec Papa Kaïs à Moroni en fin janvier 2017. Metteur en scène et comédien, Papa Kaïs a joué le rôle du président Raïssul dans la pièce *Les Barbuffes*. Il m'a parlé des Actes jugés provocants dans cette pièce qui sont à l'origine de sa censure en février 2016.

Entretien avec Sitti Thourayat à Moroni le 30 janvier 2017. Actrice de la pièce *Les Barbuffes*, elle m'a parlé des scènes et actes jugés comme violant les tabous dans cette pièce, et la censure dont fut frappée cette œuvre.

Bibliographie

Abdallah Chanfi A., « Tarîqa, état et enseignement islamique aux Comores. Réseaux d'hier et d'aujourd'hui », in Muriel Gomez-Perez (dir.), *L'islam politique au sud du Sahara*, Paris, Karthala, 2005, p. 49-68.

¹ Maud Favre-Bully, 2012, *op. cit.*, p. 6.

- Abdoul-Karime Ben S., « Le *debaa* des femmes : un patrimoine mahorais », Mayotte, Revue *Taarifa*, n°4, 2014, p. 29-43.
- Abdou Nouhou B., « Activisme et revendication artistique aux Comores (2001-2014) : Les crispations autour de la souveraineté de Mayotte », in Martine Bouchier et Dominique Dehais (dir.), *Art et esthétique des luttes. Scènes de la contestation contemporaine*, Genève, Editions MetisPresses, 2020, p. 81-90.
- , « Hadji Himidi Bin Mohamed, transmetteur d’idées culturelles Omano-zanzibarites aux Comores (1891-1958) », 5^e Conférence Internationale sur *les Relations entre Oman et les pays de la Corne de l’Afrique*, Autorité des Documents et des Archives Nationales d’Oman, Union des Comores, Moroni, décembre 2016, 14 p.
- , « le présent politique comorien (la question des migrations) », Colloque sur *l’actualité politique dans les îles du Sud de l’océan Indien*, CRESOI et de l’OSOI, Université de La Réunion, octobre 2016, 21 p.
- Aboubacari B., « Pour une nouvelle culture des urnes », Revue *Ya Mkobe*, Moroni, CNDRS, n°14-15, p. 113-125.
- Ali Mohamed T., 2003, *la transmission de l’islam aux Comores (1933-2000). Le cas de la ville de Mbeni (Grande-Comore)*, mémoire de Maîtrise, 194 p.
- , 2008, *la transmission de l’islam aux Comores (1933-2000). Le cas de la ville de Mbeni (Grande-Comore)*, Paris, L’Harmattan, 2008, 194 p.
- Ben Ali D., *Msafumu : la fin d’un sultan et du système traditionnel des sultanats Comoriens, théâtre des 5 continents*, Paris, L’Harmattan, 2016, 179 p.
- Collet M., « La représentation du nu féminin dans l’art contemporain japonais : recherche d’une identité esthétique, culturelle et sociale », *Cipango*, 18 | 2011, mis en ligne le 23 septembre 2013, consulté le 01 octobre 2016 <http://cipango.revues.org/1620>.
- Dominique B., « L’artivisme au carrefour de l’art et des luttes », in Martine Bouchier et Dominique Dehais (dir.), *Art et esthétique des luttes. Scènes de la contestation contemporaine*, Genève, Editions MetisPresses, 2020, p. 25-30.
- El Khayat R., « *la femme artiste dans le monde arabe* », 2016. <https://lemarocdesfemmes.com>
- Favre-Bully M., *le scandale : une « stratégie » artistique contemporaine*, France, HAL, 2012, 17 p.
- L’art peut-il renverser tous les tabous ?* (2013)- *Le Figaro* <http://www.lefigaro.fr>.
- Le Journal des Comores Al-watwan*, « conférence de presse sur *Les Barbuffes* de Sast à l’Alliance française de Moroni. Les salafistes à l’Alliance française ce samedi », n°2872 du 26 février 2016.
- Le Journal le Guilde des Artistes Comoriens (GAC)*, « Nawal : Acoustiquement vôtre », n°119 / novembre 2008.
- Mboreha Selemane M., « *l’engagement de l’artiste* » <http://www.habarizacomores.com/2016/03/lengagement-de-lartiste.html>.
- Moussa Said A., *Radjadji Boto, comédie satirique en trois actes sur la mode dite Uboto aux Comores (1970-1975)*, Moroni, Komedit, 2016, 89 p.
- Nawal et les Femmes de la Lune de Mayotte lors d’un concert live en 2009 au Forum du Blanc Mesnil en France. <https://youtu.be/X4Ggs03BZMo>.
- Said Ahmed S. T., *Pièce de théâtre les barbuffes*, février 2016 (en cours d’édition).
- Saidi I., Pièce de théâtre « *Djihad* », *Le Figaro*, 2016, <http://www.lefigaro.fr>.
- Soeuf Elbadawi, « Nawal. Une femme en quête », *Muzdalifahouse*, janvier 2021. Voir <https://muzdalifahouse.com/2021/01/08/nawal-une-femme-en-quete/>.
- Tomanov M., « Le Kazakhstan lutte contre la radicalisation grâce au théâtre », *Le Figaro*, 2015, www.lefigaro.fr.